

BMX – Règlement Swiss Cup

1. Validité

Ce règlement entre en vigueur le 01.01.2018 et règle la BMX Swiss Cup organisée par Swiss Cycling. Ce règlement est reconduit tacitement si aucun changement proposé n'est accepté et si aucun changement n'a lieu au règlement de l'UCI.

2. Conditions de participation

- a) Tous les détenteurs d'une licence BMX valable pour l'année en cours (licence UCI) ou détenteurs d'une licence journalière ont le droit de participer aux courses de la Swiss Cup.
- b) Les pilotes étrangers ont le droit de participer à condition d'être en possession d'une licence UCI.
- c) Chaque pilote doit être assuré contre les accidents, incluant les accidents relatifs à la pratique des compétitions de BMX. Il est recommandé à tous les participants de la Swiss Cup de conclure une assurance responsabilité civile privée. Tout détenteur d'une licence accepte de par sa signature les statuts de Swiss Cycling et le règlement présent.

3. Catégories admises

a) Répartition des catégories:

- | | |
|----------------------------|---|
| • Boys et Girls -8 | Pas de classements (journalier et général) séparés |
| • Boys et Girls 9/10 | Pas de classements (journalier et général) séparés |
| • Boys 11/12 / Girls 11/12 | Classements séparés entre Boys et Girls (journalier et général) |
| • Boys 13/14 / Girls 13/14 | Classements séparés entre Boys et Girls (journalier et général) |
| • Boys 15/16 / Girls 15+ | Classements séparés entre Boys et Girls (journalier et général) |
| • Elite Swiss 17+ | Pas de classements (journalier et général) séparés |
| • Open 30+ | 20, 24, 26 pouces |

b) Les pilotes le désirant peuvent demander à la commission BMX de courir dans la catégorie supérieure (surclassement). En cas d'acceptation, le pilote sera classé et pourra être nommé vainqueur de la Swiss Cup dans la catégorie supérieure. Les Girls 15+ se surclassant en catégorie supérieure sont soumises au même règlement que les Elites swiss 17+ (frais d'inscription, pas de classement séparé). Le pilote devra rester dans cette catégorie jusqu'à la fin de la saison.

c) Les pilotes doivent avoir, le jour de la course, au moins 5 ans révolus.

4. Inscriptions

a) Il faut s'inscrire, pour chaque course, sur internet à la page www.swiss-cycling.ch. Le dernier délai pour les inscriptions est fixé au mercredi précédant la course à 20h00.

b) Les inscriptions sont également possibles sur le lieu de la course moyennant un supplément de CHF 10.- par manche.

c) Montant des inscriptions:

Elite Swiss 17 +	CHF 35.00	(33.00 + 2.00**)
(par manche) Challenge	CHF 25.00	(23.00 + 2.00**)

** CHF 2.- sont prévus pour les coupes du classement général.

d) Il est possible d'obtenir une licence journalière challenge (maximum de trois par an). Ceci est valable pour toutes les catégories Challenge de la Swiss Cup. Le prix d'une licence journalière



est de CHF 30.00. La location des transpondeurs est de CHF 10.00 par jour + CHF 40.00 de caution. La vente du transpondeur sur place est de CHF 47.00 ou 50 Euro.

- e) La licence valable doit être présentée de manière spontanée lors du contrôle de présence.

5. Répartition des pilotes dans les séries

Pour la première manche et les suivantes, la répartition des pilotes dans les séries se fait: selon le principe «scrambled» à voir dans le document « annexe 1 » sur le site de Swiss Cycling.

6. Système de numéros permanents national

- a) Le système de numéros permanents national s'applique à toutes les catégories CHALLENGE, ELITE et JUNIOR, hommes et femmes. Tout pilote licencié SWISS CYCLING doit choisir un numéro de carrière permanent national compris entre 20 et 999.
- b) Ce système permet aux pilotes de choisir un numéro spécifique qu'ils peuvent utiliser de façon exclusive tout au long de leur carrière au niveau suisse.
- c) Une fois décerné, le numéro permanent national reste la propriété du pilote tant que ce dernier reste détenteur d'une licence valable. Le numéro permanent peut être utilisé durant les manches de la SWISS CUP, du CHAMPIONNAT SUISSE et durant les manches ARB / DSM, au cours de la saison et sera automatiquement attribué pour la saison suivante.
- d) Sans licence valable, le numéro permanent national reste la propriété du pilote durant 1 an (jusqu'au 31.12). Le numéro permanent national est à nouveau disponible si au 1er janvier de l'année suivante le pilote n'a pas commandé une licence Swiss Cycling.
- e) Les numéros 1 à 8 sont réservés et attribués aux huit premiers du classement final de la SWISS CUP de l'année précédente. Ils peuvent être utilisés pour la saison à venir. Pendant cette période, le pilote conservera son numéro permanent national, qui ne pourra pas être attribué à un autre pilote. Les pilotes qui sont dans leur « petite année » reçoivent un 0 devant le numéro du classement de la SWISS CUP.
- f) Les numéros W1 à W8 sont réservés et attribués aux finalistes des CHAMPIONNATS DU MONDE BMX de l'année précédente. Ils peuvent être utilisés pour la saison à venir. Pendant cette période, le pilote conservera son numéro permanent national, qui ne pourra pas être attribué à un autre pilote.
- g) Les pilotes doivent au début de la saison, avant la première compétition, choisir de courir avec leur numéro permanent national, leur numéro acquis lors du classement final de la SWISS CUP ou leur numéro de finaliste des CHAMPIONNATS DU MONDE, de l'année précédente. Ce choix sera définitif pour toute la durée de la saison.
- h) Les pilotes qui choisissent de courir avec un numéro acquis lors du classement final de la SWISS CUP ou leur numéro de finaliste des CHAMPIONNATS DU MONDE, de l'année précédente, doivent en faire la demande par écrit auprès de la FAKO dès le 1er février 2018 et avant la 1ere participation à une compétition. Ce choix sera définitif pour toute la durée de la saison
- i) Tous les pilotes ayant reçu un numéro permanent national, ainsi que ceux ayant choisi un numéro mondiaux W1 à W8 ou un numéro de finaliste SWISS CUP, peuvent apposer leur numéro sur leur maillot, conformément au règlement UCI point 6.1.097. Cette méthode n'est pas obligatoire et uniquement valable pour les courses suivantes : Les manches de la SWISS CUP, le CHAMPIONNAT SUISSE, les manches ARB/DSM.
- j) Procédure:
Le pilote souhaitant recevoir un numéro permanent national doit le faire directement sur le site moto-sheets.com. L'attribution se fait dans l'ordre chronologique de réservation.

7. Nombre de courses de la Swiss Cup

- a) La Swiss Cup comprend 9 manches dans toutes les catégories, y compris la catégorie Elites Swiss 17+, sauf Open 30+. Les 8 meilleurs résultats comptent pour le classement général.
- b) La catégorie Open 30+ ne courent que 4 manches. Les 3 meilleurs résultats comptent pour le classement général. Les manches Open 30+ ont toujours lieu le samedi.
- c) La catégorie OPEN GIRLS 13 ANS et + comprend 2 manches seules, c'est-à-dire les manches 1 et 8. Les classements de ces deux manches seront intégrés au classement général Swiss-Cup.

8. Déroulement des courses

- a) Les horaires officiels de Swiss Cycling doivent être observés à chaque manche.
- b) Selon informations à voir dans le document « annexe 1 » sur le site de Swiss Cycling.

9. Contrôle de présence

- a) Le samedi de la course, chaque pilote doit confirmer sa présence aux heures officielles avec sa licence valable auprès du bureau de course.
- b) L'annonce pour les courses du dimanche a lieu le samedi, au plus tard une heure après la fin des courses.
- c) Si les listes de présence ne correspondent pas à la liste des pilotes inscrits, les feuilles de courses des catégories concernées doivent être retirées.
- d) Le jour de la course, tous les pilotes s'assurent d'être dans la bonne catégorie, lors du contrôle des présences, jusqu'à 20min après la présentation des documents (Races/Séries). PASSE CE DELAI, le pilote étant inscrit dans une catégorie inférieur sera disqualifié et classé « DSQ », si le pilote est inscrit dans une catégorie supérieur, il pourra prendre le départ dans la catégorie inscrite.

10. Appel

- a) Les appels doivent être examinés selon le règlement de l'UCI et le règlement national. Les pilotes ne peuvent pas eux-mêmes déposer un appel. Y sont seulement autorisés les représentants des clubs et seulement pour les cas suivants:
 - Construction et changement du vélo
 - Classement des pilotes
 - Les points reçus après une course
- b) Les décisions des officiels de course telles que DNS « Non partant », DNF « N'a pas terminé », REL « Rétrogradé », DSQ « Disqualifié » ne peuvent pas être contestées.
- c) Un recours peut cependant être déposé par écrit contre les décisions du PCP (President of the commissaire panel - Président du collège des commissaires) ou du personnel de course dans un délai de 7 jours après la course en question et ce, auprès de la commission disciplinaire de SWISS CYCLING. Le recours coûte dans chaque cas, la somme de CHF 50.00. Ce montant est remboursé au cas où le recours est accepté. Les photos privées ou les vidéos ne sont pas acceptées comme preuves.

11. Aide des parents

Les parents ou les représentants d'un pilote ne sont pas autorisés à accompagner leurs enfants jusqu'au départ ou de les aider lors du départ sous quelque forme que ce soit.

12. Attribution des points

a) Les points de chaque course de la Swiss Cup sont attribués de la manière suivante:

Finale	
1 ^{er}	75 points
2ème	70 points
3ème	65 points
4ème	62 points
5ème	60 points
6ème	59 points
7ème	58 points
8ème	57 points
Rang 17 à 24	
17ème	48 points
18ème	47 points
19ème	46 points
20ème	45 points
21ème	44 points
22ème	43 points
23ème	42 points
24ème	41 points

Rang 9 à 16	
9ème	56 points
10ème	55 points
11ème	54 points
12ème	53 points
13ème	52 points
14ème	51 points
15ème	50 points
16ème	49 points
Rang 25 à 32	
25ème	40 points
26ème	39 points
27ème	38 points
28ème	37 points
29ème	36 points
30ème	35 points
31ème	34 points
32ème	33 points

- b) Les pilotes classés après la 32ème place reçoivent des points en dégraissant de 1 point à chaque rang.
- c) Chaque pilote reçoit les points par rapport au classement du jour après séparation des filles et des garçons (par exemple la fille qui sera 3^{ème} reçoit 65 points).
- d) Un pilote qui ne prend pas le départ d'une finale sans raison valable n'obtient aucun point.
- e) Au cas où une course ne peut être courue ou interrompue, les pilotes qui en sont affectés sont classés selon les points du classement qu'ils ont accumulés lors de l'arrêt de la course en tenant compte de l'entier d'une phase de course.
- f) Les différents types d'irrégularités sont les suivantes:
- DNS** «Non partant «Did not start»: Un pilote ne prenant pas le départ d'une série, quelle que soit la raison, sera classé comme DNS et recevra 2 points de plus que le nombre de pilotes inscrits sur la liste de départ de cette série.

DNF «N'a pas terminé» «Did not finish»: Un pilote prenant le départ, mais qui, pour une raison quelconque, ou d'une certaine manière, ne termine pas sa course, de l'avis du collègue des commissaires, sera classé comme DNF et recevra un nombre de points égal au nombre de pilotes au départ de la série. Le pilote sera toujours en mesure de se qualifier pour la prochaine phase ou le prochain tour de l'épreuve.

REL «Retrogradé» «Relegated»: Un pilote prenant le départ, mais ayant été rétrogradé par le collègue des commissaires sera classé comme REL et recevra un nombre de points égal au nombre de pilotes au départ de la série, plus 2. Le pilote sera toujours en mesure de se qualifier pour la prochaine phase ou le prochain tour de l'épreuve.

DSQ «Disqualifié» «Disqualified»: Le pilote classé comme DSQ se verra privé de poursuivre l'épreuve, pour l'ensemble de la compétition. Le pilote ne sera pas en mesure de se qualifier pour la phase ou le prochain tour de l'épreuve.

13. Prix

Les catégories Boys, Girls et Open 30+ reçoivent les prix suivants:

- a) Les trois premiers de chaque catégorie challenge jusqu'au 12 ans et moins reçoivent une coupe. Les pilotes classés de la 4ème à la 8ème place reçoivent des prix en nature ou des coupes. Ces prix restent à la libre appréciation des clubs organisateurs.
- b) Dans les catégories Boys 13/14 et 15/16, Girls 13/14 et 15+, les pilotes reçoivent un prix en espèces selon la clé de répartition ci-dessous.

	Boys	Girls	OPEN GIRLS
1er rang	CHF 50.00	CHF 50.00	CHF 100.00
2ème rang	CHF 40.00	CHF 40.00	CHF 60.00
3ème rang	CHF 30.00	CHF 30.00	CHF 40.00
4eme rang	CHF 20.00	CHF 20.00	CHF 20.00
5 au 8eme rang	CHF 15.00	CHF 15.00	

- c) Catégorie OPEN GIRLS 13 ans et +, primes regroupées.
- d) Les finalistes A de la catégorie Open 30+ reçoivent des prix en nature.
- e) La catégorie Elite Swiss 17+ reçoit des prix en espèces qui sont calculés comme suit:
Frais d'inscriptions * plus CHF 500.00
*sans le supplément pour les coupes du classement final

Les prix sont calculés selon les clés de répartition suivantes:

1er rang	30 %	5ème rang	9 %
2ème rang	20 %	6ème rang	6 %
3ème rang	14 %	7ème rang	6 %
4ème rang	9 %	8ème rang	6 %

- f) Tout club organisateur d'une course de la Swiss Cup peut à sa guise, augmenter ces prix. Aucun prix n'est prévu pour les pilotes qui n'atteignent pas la finale.

14. Classement final

- a) Le classement final de la Swiss Cup est calculé en fonction des points accumulés lors des finales de chaque course.
- b) Si plusieurs pilotes ont le même nombre de points après soustraction des moins bons résultats, la décision est basée sur le plus grand nombre de victoires, de deuxième rang, troisième rang, etc. qui ont été atteints au cours de la saison. Si l'égalité subsiste toujours, le classement de la dernière manche est déterminant.
- c) Pour être classé au classement général, il faut avoir participé à 5 manches minimum, de même pour la catégorie Elite Swiss 17+, lesquels doivent participer à 5 manches minimum. Pour les Open 30+, ils doivent participer à 3 manches minimum.

15. Titre

- a) Le vainqueur dans chaque catégorie (voir chapitre 3) est nommé vainqueur de la Swiss Cup.
- b) Les 8 premiers pilotes du classement général de chaque catégorie remportent une coupe.

16. Qualification pour les Challenge-European-Finals et les World-Challenge

- a) Afin d'obtenir le droit de participer à une classe Challenge pour la finale des CE, chaque pilote doit être classé au moment de la fin des inscriptions, au moins parmi les **10 premiers** de son âge. La participation à au moins une course de la Swiss Cup avant la finale est obligatoire.
- b) Afin d'obtenir le droit de participer aux Classes challenge aux CM, chaque coureur doit être classé au moment de la fin des inscriptions, au moins parmi les **10 premiers** de sa catégorie d'âge. La participation à au moins une course de la Swiss Cup et une course Europa Cup ou finale de l'Europa Cup est obligatoire.
- c) La commission technique BMX peut accorder des dérogations.

17. Grille

- a) Une grille aléatoire (random) conforme au règlement UCI est obligatoire.

18. Photofinish (ou videofinish)

- a) Un système de photofinish est mis en place pour toutes les manches de la Swiss-Cup. Pour pouvoir identifier correctement les pilotes, chaque vélo doit être muni d'une plaque latérale visible des deux côtés du cadre directement installée derrière le tube de potence. Des numéros directement collés sur le cadre ne sont pas valables.
- b) Les chiffres, des plaques latérales, doivent être d'au moins 6 cm de haut, noir sur un fond blanc. La largeur du trait des chiffres doit être d'au moins 1 cm. Afin de permettre une meilleure lisibilité sur la photofinish, le fond doit être dimensionné de sorte à présenter une bordure d'au moins 2 cm de large autour du numéro.
- c) Le pilote qui ne respecte pas ces règles sera, après un avertissement du PCP (collège des commissaires), déclassé et sera classé comme REL.

19. Pro-Section

- a) Seuls les pilotes de la catégorie Elite Swiss 17+ peuvent utiliser la Pro-section (le passage par la ligne Pro section est au libre choix de chaque pilote jusqu'au quart de finale. Dès les demis finales, la ligne Pro-section est obligatoire pour chaque pilote). Le pilote qui n'emprunte pas entièrement cette ligne obligatoire se verra relégué à la dernière place de sa série et classé «DNF» et marquera le nombre de points correspondant à la dernière place.

Pour des raisons de sécurité ou en cas de mauvais temps, le track-manager peut décider, le jour de la course, de fermer la Pro-section.

- b) Les pilotes de la catégorie 15/16 peuvent, au libre choix, utiliser la ligne Pro section.

Pour des raisons de sécurité, une ligne temporaire, à l'entrée et à la sortie de la ligne Pro section, sera tracée et adaptée sur chaque piste. Le pilote qui ne respecte pas cette ligne temporaire se verra relégué à la dernière place de sa série et classé « DNF » et marquera le nombre de points correspondant à la dernière place.

Pour des raisons de sécurité ou en cas de mauvais temps, le track-manager peut décider, le jour de la course, de fermer la Pro section.

20. Tenue et équipement de sécurité

- a) Selon le règlement UCI, le pantalon doit être long, ample, fabriqué en matériau résistant à la déchirure (Cordua-Nylon) et doit couvrir étroitement les chevilles. Les pantalons en lycra moulants sur toute leur longueur, les jeans et les pantalons de training ne sont pas autorisés.
- b) Les pantalons courts et amples fabriqués en matériau résistant à la déchirure sont autorisés s'ils sont utilisés avec une protection du genou et du tibia avec une surface rigide. Les collants portés sous les pantalons courts et sous les protections du genou et/ou du tibia sont autorisés.

c) Casque :

Selon le règlement UCI 6.1.081, les casques doivent intégralement recouvrir le visage et être équipés d'une visière d'une longueur de 10cm. Les casques ouverts ne sont pas autorisés.

Conformément à l'article 1.3.002 du règlement UCI, les casques ne peuvent être modifiés. Le casque doit être sanglé en permanence, à l'entraînement ou en course.

Retirer son casque pendant une course, quelle que soit la raison, du départ au franchissement de la ligne d'arrivée, équivaut à un abandon. Le pilote concerné sera considéré comme DNF.

d) Accessoires:

Les caméras ne sont pas autorisées en course. Dans le cas contraire, il en va de la responsabilité des pilotes de fixer les caméras de façon à éviter tout danger.

SWISS CYCLING peut décider d'autoriser les caméras en course, mais uniquement pour les besoins d'une société de production TV.

21. Pédales automatiques

Selon le règlement UCI chiffre 6.1.079. La FAKO a décidé d'adapter le règlement de l'usage des pédales automatiques à blocage automatique (CLIPS) selon le règlement Continental UEC, soit dès 13 ans.

22. Plaque frontale

- Elite Women/Men international	Plaque blanche	numéros noirs
- Junior Women/Men international	Plaque noire	numéros blancs
- Challenge Women/Men	Plaque bleu/jaune	numéros blancs/noirs
- Challenge Boys	Plaque jaune	numéros noirs
- Challenge Girls	Plaque bleue	numéros blancs
- Cruiser	Plaque rouge	numéros blancs

Le modèle de chiffre ne doit pas être fantaisiste, le numéro d'un pilote doit être parfaitement lisible pour l'arrivée. Dimension des chiffres Hauteur en 8 et 10 cm, Largeur minimale de 1 cm.

L'âge du pilote devra figurer sur la plaque en haut à gauche. Dimension Hauteur 2 cm et Largeur min. de 0.5 cm.

Les plaques latérales sont obligatoires même lors des essais.

23. Transpondeur

- Un transpondeur actif et reconnu par Swiss Cycling (MYLAPS) est obligatoire.
- Tout pilote doit être équipé de son transpondeur personnel placé sur la fourche lors des essais et des courses.
- Celui-ci est délivré uniquement par Swiss Cycling.
- Le transpondeur doit être réactivé annuellement, uniquement par Swiss Cycling.
- Pour les pilotes qui ne possèdent pas une licence délivrée par Swiss Cycling, un transpondeur personnel peut être utilisé, à la condition que le transpondeur soit actif et de la marque utilisée par Swiss Cycling (MYLAPS).
- Le pilote qui prend le départ avec un transpondeur non valide (transpondeur manquant, interchangeable, non activé) sera, classé DNF.

24. Fairplay sur et autour de la piste

Le pilote doit se montrer loyal et faire preuve de fairplay vis-à-vis des autres concurrents ainsi que des officiels. Selon le règlement UCI, un pilote qui ne respecte pas cette règle pourra être



sanctionné. Il en pourra être de même si le comportement des parents ou des accompagnants du pilote n'est pas respectueux. Tout manque de respect à un officiel pourra entraîner jusqu'à la disqualification du pilote.

25. Dispositions finales

- a) Tous les cas qui ne sont pas régis par le présent règlement doivent être consultés selon les instructions du règlement UCI et les statuts de Swiss Cycling. Les contentieux sont réglés par la commission des courses. La commission disciplinaire de Swiss Cycling décide en tant que dernière instance.
- b) Le non-respect du présent règlement peut entraîner des sanctions qui peuvent aller jusqu'au retrait de la licence.
- c) Les sanctions mentionnées plus haut peuvent être appliquées aux pilotes dont le comportement va à l'encontre des intérêts de la fédération ou qui y nuisent sous quelque forme que ce soit.
- d) En cas de différences entre les textes allemand et français, c'est la version française qui fait foi

Valable dès le 1 janvier 2018 - Règlement établi par la commission technique BMX.